

Fédération de Charité Caritas Alsace

Catalogue des formations 2024



La certification QUALIOPi a été attribuée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Edito

Depuis 2011 nous accueillons chaque année des stagiaires qui nous font confiance pour développer leurs savoirs et savoir-faire et pour approfondir les compétences utiles à leurs pratiques professionnelles.

Portés par l'idée que le premier capital de l'entreprise est avant tout les femmes et les hommes qui la composent, nous nous sommes attachés à proposer des formations adaptées aux attentes des professionnels et en adéquations avec les besoins des équipes pluridisciplinaires.

Spécialiste des secteurs sanitaire, médico-social et social, nos actions de formation abordent des dimensions techniques, relationnelles et cognitives propres à l'ensemble des métiers de soins et d'accompagnements. Notre démarche de transmission de savoirs et de savoir-faire s'accompagne d'une réflexion critique autour des enjeux légaux, sociaux, sociétaux, et déontologiques que peuvent soulever les pratiques professionnelles, afin de soutenir les stagiaires dans leur réflexion méthodique et éthique.

Tous nos formateurs sont expert qualifiés dans leur domaine d'intervention mais également pédagogues et praticiens expérimentés.



La plupart de nos actions de formations inter établissements peuvent être adaptées aux besoins et attentes en format intra de manière à pouvoir se dérouler au sein même de la structure.

Ces formations intra sont construites selon un cahier des charges appuyé sur les outils opérationnels de l'établissement. Il est également possible de construire avec les équipes de direction des formations portant sur des besoins spécifiques.



Fédération de Charité Caritas Alsace

Directeur général : Arnaud FRITSCH

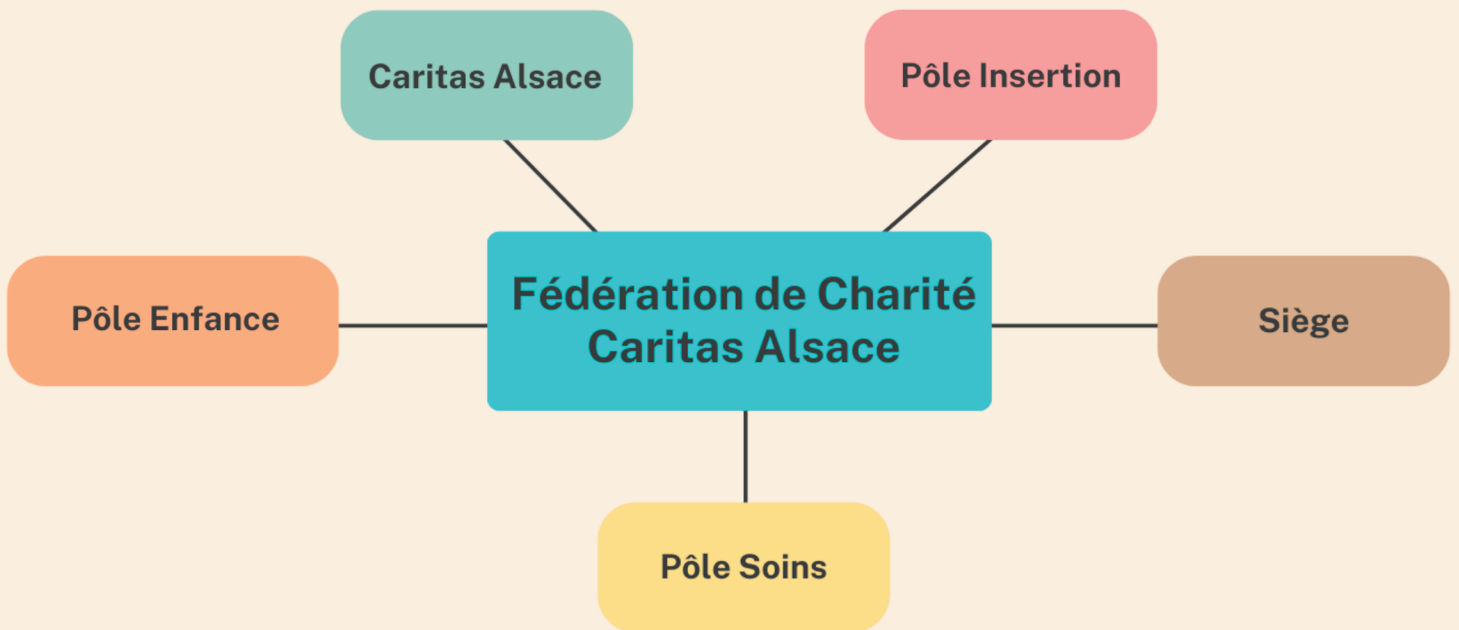
Directrice du Pôle insertion : Coralie TIJOU

Directrice du Développement et de la Qualité : Evelyne REY

Responsable administrative et pédagogique : Nadine VEDDER
nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org

Secrétaire : Patricia WITT

03 88 15 02 60, pwitt.rso@federationcaritasalsace.org



Certification Qualiopi



Notre organisme de formation a obtenu la certification Qualiopi au titre des actions de formation (article L6313-11 du Code du travail). Elle entérine et reconnaît notre capacité à dispenser des formations de qualité répondant aux exigences des OPCO et de la loi sur la formation. Nous offrons ainsi aux établissements et aux stagiaires les moyens d'acquérir les outils et les postures nécessaires à des accompagnements de qualité.



processus certifié



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat

Certificate

N° 2021/91229.1

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

FEDERATION DE CHARITE CARITAS D ALSACE

N° de déclaration d'activité : 42670445267

pour les activités suivantes :
for the following activities:

RÉALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

5 RUE SAINT LEON FR - 67000 STRASBOURG

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- Le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter de (anniversary/day)
This certificate is valid from (anniversary/day)

2021-04-23

à jusqu'au (Until)
2024-04-22



Ce document est signé électroniquement. Il est valide au même titre que son original.
This document is electronically signed. It is valid to the same extent as its original.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Seul le certificat électronique consultable sur www.afnor.org est valide. Tous les autres exemplaires de la certification de l'organisme, The electronic certificate only available at www.afnor.org is valid. All other copies of the company's certification, Accreditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services, Fiche disponible sur www.cofrac.fr, COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification. Fiche available on www.cofrac.fr, AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTI F 1815.3 07/2019

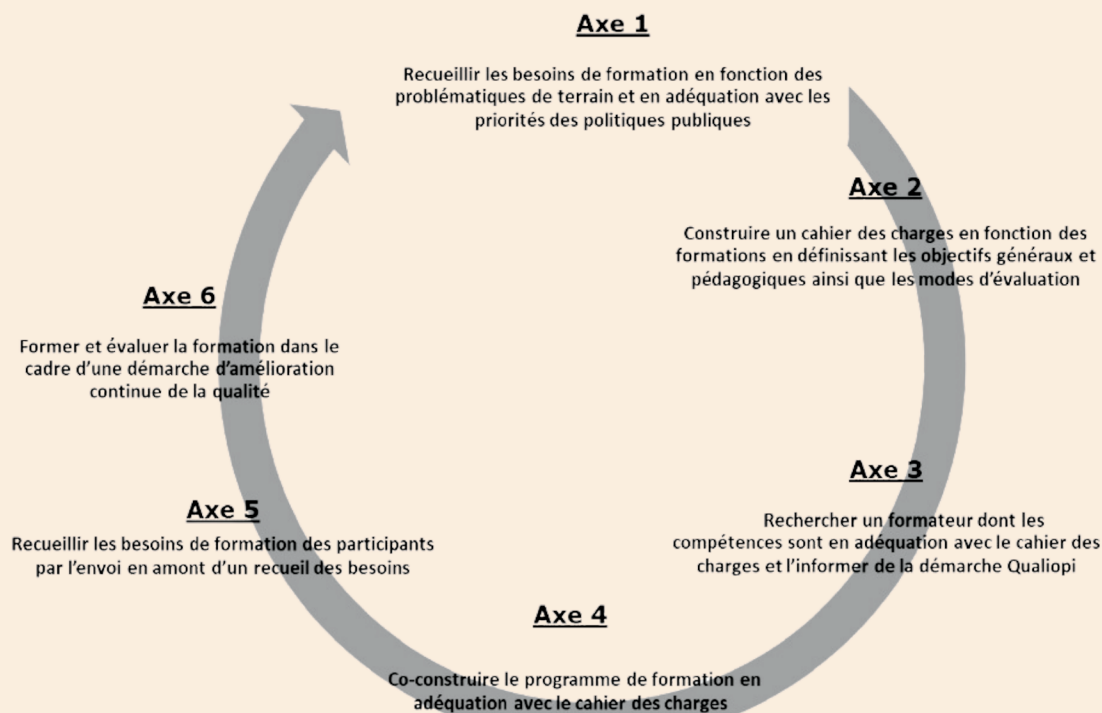
11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0) 1 41 62 89 30 - F. +33 (0) 1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 078 002 RCS Boulogny - www.afnor.org



Démarche pédagogique

La démarche pédagogique s'appuie sur une démarche active des participants-es. Cette approche permet à l'ensemble des participants-es d'être acteur de la formation dans laquelle il-elle s'engage. Aucune formation proposée n'est d'ordre académique. Pour former des professionnels ou de futurs professionnels, il est nécessaire de partir de situations réelles du travail vécues sur différents terrains et non pas d'une réflexion purement spéculative et théorique.

Les intervenants-es ont des expériences dans l'encadrement de groupes hétérogènes. Aucune action n'est figée dans son contenu. Elle prend en compte les expériences des stagiaires et adapte son contenu pour être en conformité avec les objectifs. Un recueil des besoins est systématiquement envoyé aux participants-es en amont de la formation, afin que chaque participant puisse commencer sa démarche de réflexion. Un tour de table est organisé au démarrage pour recenser les attentes par l'intervenant-e pour adapter au mieux la pédagogie. Une fiche de dysfonctionnement est remise à chaque formation pour l'inclure dans la démarche qualité de l'organisme de formation.



Engagements

Les 7 engagements de l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace pour la qualité de vie en formation :

Un accueil de qualité

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire à son arrivée sur le lieu de formation,
- Un temps d'accueil dédié prévu pour s'accorder sur le déroulé de la formation,
- Une écoute des attentes et des besoins tout au long du parcours.

Un encadrement bienveillant

- Une approche personnalisée avec un modèle d'apprentissage et d'accompagnement centré sur les besoins, les attentes, les préférences,
- Une animations ayant pour but d'optimiser la dynamique de groupe et de créer un climat propice à la progression individuelle.

Une formation personnalisée

- La formation est organisée afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues,
- Les contenus sont interactifs, pertinents et impliquants,
- Les supports pédagogiques adaptés.

Une gestion du temps adaptée

- Les programmes de formation sont construits avec les objectifs atteignables sur le temps dédié,
- Les rythmes d'animation sont variés,
- Au cours du stage, le·la formateur·trice veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes les questions ou besoins d'approfondir un point.

Des conditions de travail agréables

- Des espaces de travail adaptés, confortables, propres et sécurisés,
- Si la formation nécessite une tenue particulière, un espace décent pour se changer et un espace individuel et sécurisé pour entreposer les effets personnels sont prévus,
- Des possibilités de restauration nécessaires à une réelle pause journalière sont proposées.

Des évaluations régulières

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations et mi et de fin de stage,
- L'expression du stagiaire est encouragée,
- L'organisation et les modalités de la formation font l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

Des valeurs humaines

- Une attitude civique, bienveillante et respectueuse,
- Une reconnaissance de chacun·e pour un bien-être, alternative à la maltraitance agie comme subie, instaurée comme un cheminement vers un meilleur confort de travail,
- Des procédures de signalement de tout manquement.



Actions de formation 2024

Formations accessibles à tous et toutes

- Lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance page 8
- PSSM premiers secours en santé mentale, renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté mentale en crise page 9
- Gestion du stress page 10
- Hygiène et sécurité sanitaire pour la qualité des prises en charge et des accompagnements page 11
- Le projet personnalisé en EHPAD page 12
- Le projet personnalisé en établissement social et médico-social page 13
- La HACCP, règle sanitaire en restauration en établissement social et médico-social page 14
- Mener des entretiens annuels de progrès page 15
- Accompagner les parents en situation d'aide contrainte page 16
- Accompagner les parents lors du placement judiciaire de leur enfant page 17
- Intervenir auprès des personnes en situation de conduites addictives : sensibilisation et connaissances de base page 18
- Management et gestion des conflits page 19
- Les nuisibles au sein des établissements comprendre le fonctionnement des punaises de lit pour préparer les interventions page 20
- Rédiger ses documents en méthode FALC "facile à lire et à comprendre" page 21
- Le RGPD, règlement général des données page 22

Formations spécifiques

- Formation initiale des assistants·es familiaux page 23
- Ecole des cadres pour déployer une organisation matricielle dans les établissements sociaux et médico-sociaux page 24
- Accompagnement en gérontologie – Agent·e de service niveau 2 page 25
- Français langue étrangère, Français langue d'intégration Niveau ALPHA - Chantier d'insertion page 26
- Français langue étrangère, Français langue d'intégration Niveau A1 A2 - Chantier d'insertion page 27
- Français langue étrangère, Français langue d'intégration Niveau B1 - Chantier d'insertion page 28

Formations spécifiques

- Devenir acteur·trice en sauvetage, secourisme au travail (SST) page 29

Lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance

- **Intervenante : Anne KONIK**
cadre dans le secteur social
durant 20 ans
- **Durée : 7h**
- **1 jour de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Dates : 15/03/2024, 17/05/2024**
et octobre 2024
- **Coût : 300 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Objectifs généraux

- Comprendre et repérer les actes de maltraitance
- Prévenir la maltraitance sous toutes ses formes
- Assimiler les actions dites bientraitantes

Objectifs pédagogiques

- Mieux acquérir les connaissances théoriques, juridiques et réglementaires autour des concepts de maltraitance
- Identifier les différentes formes et sources de maltraitance et repérer les situations à risque
- Comprendre et définir les notions de bientraitance au regard de la RBPP de la HAS
- Situer sa responsabilité dans l'agir et le non agir

Programme

- Définitions de concepts et de notions
- Enjeux juridiques et conséquences pénales
- S'approprier les outils dans le cadre de l'accompagnement des personnes vulnérables
- Engager une démarche volontaire, individuelle et collective

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es



PSSM premier secours en santé mentale

(Renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté de santé mentale en crise)

Objectifs généraux

- Questionner ses représentations concernant la santé mentale
- Entrer en relation avec les personnes éprouvant un problème de santé mentale en crise
- Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problèmes de santé mentale

- **Intervenante : Mme EUVERTE, formatrice certifiée en PSSM (formatrice INFIPP)**
- **Durée : 14h**
- **2 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Dates : 1er trimestre 2024**
- **Coût : 500 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Objectifs pédagogiques

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Développer des compétences relationnelles permettant de venir en aide aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale
- Appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Orienter vers des spécialistes

Programme

- Pourquoi la PSSM
- Facteurs de risque et conséquences
- Les premiers secours dans la crise suicidaire, la dépression
- Le plan d'action pour les troubles anxieux
- Premiers secours dans la crise psychotique
- Premiers secours dans la crise liée à des substances

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es



- **Intervenant : Sébastien Marie, formateur en management et gestion du stress**
- **Durée : 14h**
- **2 jours distanciés de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Dates : Mai et juin 2024**
- **Coût : 400 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Objectifs généraux

- Prendre conscience de ce qui perturbe et encombre au-delà du raisonnable
- Mettre en place des techniques pour gérer efficacement ces tensions mentales et retrouver la sérénité et le bien être au travail

Objectifs pédagogiques

- Développer ses connaissances sur le stress et les transporter dans le cadre professionnel
- Mettre en application les outils appris sur le terrain
- Gérer son stress et celui des personnes accompagnées
- Faire appel à des ressources individuelles et extérieures

Programme

- La compréhension du stress et sa définition
- L'identification des processus corporels et psychologiques liés au stress généré par les situations de travail
- Savoir prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres
- Ressources individuelles et extérieures

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es



Hygiène et sécurité sanitaire pour la qualité des prises en charge et des accompagnements

Objectifs généraux

- Permettre aux agents-es de service de passer d'une logique d'agent-e de ménage à une logique professionnelle d'agent-e de service
- Etre en capacité de comprendre l'importance de leur rôle au sein des établissements

Objectifs pédagogiques

- Mesurer le rôle qu'il-elle joue au sein d'un établissement et comprendre les enjeux de sécurité
- Affirmer et définir les fonctions des services généraux
- Appréhender son rôle dans la prévention sanitaire
- Comprendre les protocoles mis en place au sein de leur établissement et être en capacité de les appliquer afin de maintenir l'hygiène de leur établissement

- **Intervenante : Mme Kreiss, cadre de santé**
- **Durée : 21h**
- **3 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (2jours + 1 jour)**
- **Dates : à définir avec les établissements concernés**
- **Coût : 600€ HT par stagiaire**
- **Pré-requis : compréhension et expression en français requis**

Programme

- Présentation de la fiche de poste de la Fédération (envoyée en amont de la formation)
- Quelles compétences, quelles capacités y sont développées
- Passage d'une logique d'agent de ménage à une logique professionnelle d'agent d'entretien
- La mise en place de protocole : Quelle utilité ?
- Notions de sécurité et de prévention des infections (définir une infection)

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es



Le projet personnalisé en EHPAD

Objectifs généraux

- Mettre en œuvre et suivre le projet personnalisé du résident·e
- Favoriser l'appropriation de nouveaux modèles
- Elaborer une démarche éthique fondée sur la promotion des droits des personnes

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre réglementaire relatif aux notions de projet de soin, de projet de vie, et de projet personnalisé
- Identifier les étapes clefs de la co-construction du projet personnalisé
- Être sensibilisé aux enjeux éthiques du projet de vie et du projet personnalisé

- **Intervenant : M. FOGEL**
cadre de santé
- **Durée : 21h**
- **3 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (2 jours + 1 jour)**
- **Dates : En fonction des commanditaires ou des stagiaires**
- **Coût : 500 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : Connaissance professionnelle relative à la fonction exercée**

Programme

- Analyser les pratiques actuelles en termes de recueil et d'organisation des informations et identifier ses représentations. Clarifier les repères, fondements conceptuels et éthiques du Projet Personnalisé. Intégrer la dimension individuelle dans la prise en charge collective des résidents·es
- S'approprier le concept de Projet Personnalisé et situer le Projet Personnalisé dans les contextes
- Comprendre l'intérêt du Projet de Vie pour élaborer les Projets Personnalisés. Identifier et clarifier les objectifs à décliner pour répondre de manière adaptée et personnalisée aux besoins du résident·e. Identifier et structurer les informations à recueillir pour élaborer le Projet Personnalisé
- Découvrir les outils pour recueillir les informations et évaluer les besoins et attentes du résident·e. Analyser les informations recueillies pour proposer les objectifs individualisés et déterminer les actions à mener. Indicateurs d'évaluation

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants·es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants·es



Le projet personnalisé en ESMS

Objectifs généraux

- Mettre en œuvre et suivre le projet personnalisé du résident·e
- Favoriser l'appropriation de nouveaux modèles
- Elaborer une démarche éthique fondée sur la promotion des droits des personnes

Objectifs pédagogiques

- Connaître la recommandation des bonnes pratiques de la HAS
- Identifier les étapes clefs de la co-constuction du projet personnalisé
- Être sensibilisé aux enjeux éthiques du projet de vie et du projet personnalisé
- Evaluer le projet personnalisé

- **Intervenant·e : en cours de recrutement**
- **Durée : 7h**
- **1 jour de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Dates : En fonction des commanditaires ou des stagiaires (6 à 12 stagiaires)**
- **Coût : 500€ HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Programme

- Analyser les pratiques actuelles en termes de recueil et d'organisation des informations et identifier ses représentations. Clarifier les repères, fondements conceptuels et éthiques du Projet Personnalisé. Intégrer la dimension individuelle dans la prise en charge collective des résidents·es
 - S'approprier le concept de Projet Personnalisé et situer le Projet Personnalisé dans les contextes
 - Comprendre l'intérêt du Projet personnalisé afin de favoriser son élaboration. Identifier et clarifier les objectifs à décliner pour répondre de manière adaptée et personnalisée aux besoins du résident·e. Identifier et structurer les informations à recueillir pour élaborer le Projet Personnalisé
 - Découvrir les outils pour recueillir les informations et évaluer les besoins et attentes du résident·e. Analyser les informations recueillies pour proposer les objectifs individualisés et déterminer les actions à mener.
- Indicateurs d'évaluation

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants·es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants·es



HACCP - Règle sanitaire en restauration dans les ESMS

- **Intervenant :**
Formateur·trice certifié
- **Durée : 14h**
- **2 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Dates : A définir - 4ème semestre 2024**
- **Coût : 500 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : Salariés de la restauration en ESMS**

Objectifs généraux

- Assurer la sécurité en matière d'hygiène alimentaire relative à la méthode HACCP
- Répondre aux obligations du législateur

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la nouvelle approche réglementaire
- Rappel de la méthode et de la réalisation
- Le plan de maîtrise sanitaire en restauration collective
- Les outils favorisant la mise en place et la gestion des dysfonctionnements

Programme

- La réglementation en matière d'hygiène alimentaire appliquée à la restauration collective : contenu du paquet hygiène et ses objectifs, les éléments clefs de la réglementation
- Les obligations qui en découlent pour les professionnels : mise en place de procédures et de modes opératoires, le guide des bonnes pratiques, la mise en place de la traçabilité et de l'alerte
- L'analyse du contenu du plan HACCP et le respect de sa mise en œuvre ; analyse des fanges, détermination des points critiques, système de surveillance.
- L'analyse du plan de maîtrise sanitaire et le suivi des préconisations : les modes opératoires, le dossier des enregistrements et des preuves, les actions mises en place

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants·es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants·es



Mener les Entretiens Annuels de Progrès (EAP)

Objectifs généraux

Cette formation vise l'acquisition d'outils et de méthodes qui permettent de se sentir légitime, savoir agir et réagir de façon positive :

- Maîtriser les caractéristiques et enjeux de l'entretien d'évaluation de progrès
- Améliorer ses techniques d'entretien : écoute, questionnement, posture.
- Se sentir plus à l'aise dans la conduite des différentes étapes de l'entretien
- Utiliser l'entretien comme un véritable outil de motivation et de développement de la

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, les participants seront en capacité de :

- Mener des entretiens d'évaluation en maîtrisant les enjeux de l'entretien
- Connaître les différentes étapes de l'entretien
- Développer une relation managériale
- Savoir exposer les points forts et les axes d'amélioration
- Placer son collaborateur en situation de réussite et de progrès
- Valoriser les compétences et les réussites de l'année

Programme

- Identification et appropriation
- Donner du sens à l'entretien annuel de progrès et à l'entretien professionnel
- Maîtrise le déroulé de l'entretien (la formation utilisera en support les documents de l'entreprise)
- La professionnalisme du manager
- S'entraîner
- Comportements développés en parallèle des difficultés évoquées

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es

- **Intervenant : M Reymann formateur en développement des leviers comportementaux**
- **Durée : 7h**
- **1 jour de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Dates : à définir**
- **Coût : 500€ HT/stagiaire**
- **Pré-requis : Être en situation de cadre hiérarchique**



Accompagner les parents en situation d'aide contrainte

- **Intervenante : Mme OURGHI**
directrice de la Grande écluse,
psychologue
- **Durée : 14h**
- **2 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (6 personnes)**
- **Dates : A définir en fonction des besoins des structures (6-12 stagiaires)**
- **Coût : 500 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Objectifs généraux

- Une compréhension des processus présents dans les situations d'aide contrainte
- Des idées utiles pour favoriser le positionnement de l'intervenant
- L'arbre de décision comme fil rouge à la construction d'une relation de co-expertise
- Présentation et expérimentation de stratégies utiles

Objectifs pédagogiques

- Connaître les spécificités et poser le cadre de l'aide contrainte
- Penser l'intervention en y intégrant l'interaction de tous les acteurs·trices
- Créer une relation/affiliation avec la famille dans un dispositif d'aide contrainte
- Evaluer et soutenir les compétences parentales
- Evaluer la qualité de l'attachement parents-enfants (clinique de l'attachement)

Programme

- Connaître les spécificités et les enjeux de l'aide contrainte : mandat judiciaire, évaluation, partenariat, secret partagé...)
- Enjeux relationnels de l'aide contrainte : définir le cadre, créer et gérer la relation, favoriser l'affiliation avec l'usager. Créer un espace d'intervention
- Les capacités parentales de base (la distinction entre incapacité et incompétence parentale. L'observation-évaluation de la qualité du lien d'attachement parents-enfants et de son incidence sur le développement de l'enfant
- La théorie de l'attachement : Accompagner et évaluer les capacités de changement au sein de la famille
- Concepts systémiques pour analyser, comprendre et accompagner les dynamiques familiales : Rôle et fonction, Loyauté, dette et livre de compte, Mythes et croyances

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es



Accompagner les parents lors du placement judiciaire de leur enfant

Objectifs généraux

- Sécuriser l'enfant lors du placement
- Respecter les droits parentaux
- Connaître les rôles et missions des différents services et professionnels (juge, référent AS, éducateur spécialisé SPE...)
- Appréhender le parcours de placement entre le signalement et le placement effectif

Objectifs pédagogiques

- Evaluer la qualité de l'attachement parents enfants (clinique de l'attachement)
- Développer une vision globale des interactions au sein de la famille (approche systémique)
- Acquérir de nouveaux concepts et techniques d'accompagnement propre à une approche contextuelle et interactionnelle (systémique)
- Accompagner la séparation

Programme

- Echange entre les participants autour de leur perception/représentation du placement
- Réflexions sur la posture et les résonances : le moi professionnel et le moi personnel
- Les difficultés à penser la séparation parents-enfants
- Les conséquences (cognitives, psychiques, affectives) d'une séparation trop tardive
- Analyser et accompagner les séparations
- Echanges et analyse clinique autour de situations concrètes amenées par les participants-es

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es

- **Intervenante : Mme OURGHI directrice de La grande écluse psychologue**
- **Durée : 14h**
- **2 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Dates : En fonction des commanditaires ou stagiaires (6 à 10 salariés formés par session)**
- **Coût : 500€ HT/stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**



Intervenir auprès des personnes en situation de conduites addictives : sensibilisation et connaissance de base

Objectifs généraux

- Développer des compétences utilisables dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation d'addiction
- Acquérir les moyens d'adapter sa posture professionnelle

Objectifs pédagogiques

- Acquérir une meilleure connaissance des différentes dépendances
- Comprendre les niveaux d'usage en matière d'addiction afin de déterminer les stratégies d'intervention
- Intégrer la question dans les pratiques d'accompagnement-informer et orienter

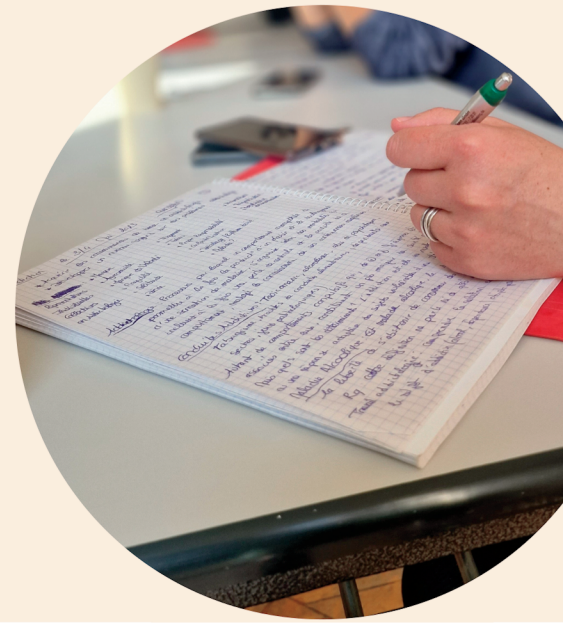
- **Intervenants : addictologue, psychologues, travailleurs-es sociaux**
- **Durée : 14h**
- **2 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Dates : mai 2024**
- **Coût : 500€ HT/stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Programme

- Les représentations individuelles et collectives (définitions, cadre législatif)
- Les connaissances en addictologie (le paradoxe de l'usage, les différents niveaux de consommation avec ou sans produits, les traitements de substitution)
- La prise en charge : identifier les leviers pour prendre en compte la question des vulnérabilités ; les relais existants, la mise en place d'une démarche thérapeutique)
- L'agressivité et les troubles du comportement liées aux conduites addictives

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es



- **Intervenant : M Sébastien Marie, formateur en gestion du stress et des conflits**
- **Durée : 14h**
- **2 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Dates : octobre 2024**
- **Coût : 500 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Objectifs généraux

- Manager face à des comportements agressifs
- Sortir d'une situation de crise

Objectifs pédagogiques

- Être capable de rester ferme et attentif à un comportement agressif
- Gérer une agression physique ou verbale
- Sortir d'une situation de crise
- Calmer et désarmer les tensions aux agissements d'un tiers
- Identifier les prémices d'un conflit
- Déployer des techniques de maîtrise de comportement et de gestion des émotions

Programme

- Le mécanisme du stress et le mécanisme du conflit
- Accroître sa vigilance en maîtrisant son environnement immédiat
- Diminuer les tensions intérieures et gérer son émotivité
- Les techniques de communication et l'écoute active
- Décrypter les prémices ou signes avant-coureur d'un conflit en observant le comportement de l'autre
- Mise en situation et jeux de rôle

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants·es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants·es



Les nuisibles au sein des établissements : comprendre le fonctionnement des punaises de lit pour préparer les interventions

Objectifs généraux

- Favoriser la connaissance de l'animal pour mettre en place des protocoles adaptés
- Favoriser un traitement efficace

Objectifs pédagogiques

- Posséder une connaissance de l'animal
- Mesurer les nuisances occasionnées (réelles ou fantasmées)
- Connaître les moyens de prévention
- Connaître les protocoles à mettre en place pour éviter la propagation et favoriser le traitement.

- **Intervenant·e : Formateur·trice de la protection civile**
- **Durée : 3,5h**
- **1/2 journée de 9h à 12h30 ou de 13h30 à 17h**
- **Dates : en fonction des besoins**
- **Coût : 50 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Programme

- Présentation de l'insecte, sa biologie, son comportement, son mode de reproduction
- Les nuisances occasionnées par la présence des punaises de lit
- La détection par un chien formé
- La préparation d'un logement avant traitement
- Les protocoles

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants·es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants·es



Rédiger des documents en méthode FALC "facile à lire et à comprendre"

- **Intervenant : Formateur·trice spécialisé en écriture FALC**
- **Durée : 21h**
- **3 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (2 + 1 jour)**
- **Dates : Mai (2 jours) et octobre (1 jour) 2024**
- **Coût : 500 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Objectifs généraux

- Participer à l'autonomie de l'utilisateur en rendant son expression écrite accessible
- Identifier les enjeux de l'accès à l'information pour l'utilisateur
- Utiliser une méthodologie pour rédiger et illustrer

Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser sur le manque d'accessibilité des contenus
- Identifier l'environnement de rédaction
- Apprendre à sélectionner l'information essentielle
- Rédiger un document en suivant la méthode FALC
- Mettre en page un document

Programme

Choisir l'information essentielle

- Apprendre à sélectionner les informations pour qu'un document soit court, simple et efficace
- Exercices pratiques et méthodologie

Comprendre les règles de rédaction

- Les règles de rédaction : syntaxe, vocabulaire, structure, formulation

Mettre en page un document

- Les techniques visant à rendre un texte simple et agréable à lire
- Mettre en application
- Exercices pratiques

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants·es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants·es



Le RGPD le règlement général sur la protection des données

Objectifs généraux

- Se mettre en conformité
- Comprendre les enjeux
- Préparer le plan d'action
- Analyser son plan d'action

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la démarche RGPD pour en saisir le sens
- Mettre en place une méthodologie adaptée à son établissement
- Construire son plan d'action

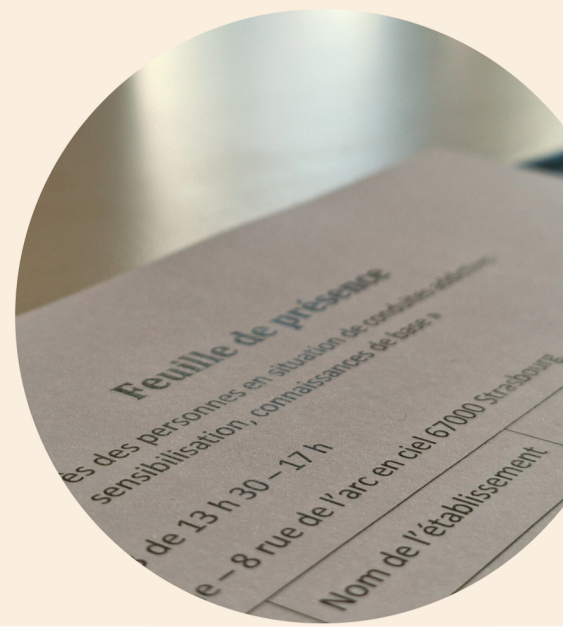
Programme

- Comprendre le RGPD et la nécessité de protéger les données
- Comprendre le périmètre du RGPD
- Les principes de protection des données (définitions, risques juridiques et obligations)
- Plan d'action pour se mettre en conformité (gouvernance, rôle et responsabilités)
- Les actions à prévoir
- La démarche et le plan d'action
- Mise en situation et retour sur travail effectué

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es

- **Intervenant·e : Formateur·trice spécialisé·ée en RGPD**
- **Durée : 21h**
3 jours (2 + 1 jour) de 9h à 12h30 ou de 13h30 à 17h
- **Dates : Démarrage prévu en mars 2024**
- **Coût : 500 € HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**



Formation initiale des assistants·es familiaux

- **Intervenante : Jeanne BUCHHEIT (EJE Licence professionnelle de formation pour adultes)**
- **Durée : 60h**
- **7 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et 2 jours d'immersion à la SEI du Ried**
- **Dates : En fonction des stagiaires en poste**
- **Coût : 4000 € HT pour 6 stagiaires**
- **Pré-requis : les salariés en cours d'agrément de la CEA**

Objectifs généraux

- Saisir la spécificité de posture de l'assistant·e familial·e, acteur et partenaire actif au sein d'une institution
- Acquérir les compétences pour accompagner l'enfant selon ses besoins physiques et psychiques

Objectifs pédagogiques

- Assurer un accueil sécurisant et sécurisé
- Gérer des situations de crise et de conflits
- Se situer dans le cadre d'un développement harmonieux de l'enfant
- Mettre en œuvre les moyens favorisant le développement de l'autonomie
- Être en capacité d'avoir la posture indispensable au métier assistant·e familial·e

Programme

- La communication professionnelle
- L'accompagnement et le développement de l'enfant
- L'enfant en situation de handicap
- La prévention de l'usure professionnelle
- Le rôle de l'assistant familial et ses limites
- L'environnement de travail
- La prévention

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants·es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants·es



Ecole des cadres pour déployer une organisation matricielle dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Objectifs généraux

- Intégrer les bases de l'approche managériale dans une organisation matricielle
- Développer une posture de cadre dans une organisation de ce type
- Disposer des compétences et des outils nécessaires aux délégations

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les sources et les objectifs des changements culturels et managériaux
- Appréhender les spécificités et les gains de l'organisation matricielle, appréhender les rôles et les obligations de chacun dans ce type d'organisation
- Développer l'orientation vers le parcours de l'utilisateur et développer un "esprit de service" par un combinatoire
- Faire des managers les premiers acteurs et relais de la politique publique RH
- Travailler sur des priorités stratégiques communes
- Favoriser l'engagement, le partage de tâches, le suivi et l'établissement d'une vision partagée pour générer une émulation collective

- **Intervenant : M. WELSCHINGER, cadre en ESMS fil rouge. Apports théoriques de spécialistes en management et organisation matricielle**
- **Durée : 140h**
- **Dates : de janvier à décembre 2025**
- **Coût : 3000€ HT par stagiaire**
- **Pré-requis : aucun**

Programme

- Formation action basée sur des conférences (3h), des travaux communs, des échanges de pratiques, des restitutions
- Management
- Ethique et solidarité, éthique et responsabilité
- Mobiliser autour de la RSE
- Pouvoir d'agir
- Organisation matricielle
- Identité professionnelle

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es



Accompagnement en gérontologie

Agent·e de service de niveau 2

- **Intervenant·e : Mme Kreiss, cadre de santé**
- **Durée : 245 heures (en alternance formation théorique et formation pratique)**
- **Dates : En fonction du commanditaire ou des stagiaires**
- **Coût : 9000€ TTC (pour un groupe)**
- **Pré-requis : Être en poste d'ASH**

Objectifs généraux

- La formation vise à acquérir les compétences en s'appuyant sur le référentiel d'activité du poste d'accompagnant en gérontologie
- La formation vise l'acquisition des règles d'hygiène et de sécurité sur les soins de confort
- Elle vise à améliorer la transmission des informations

Objectifs pédagogiques

- Tenir compte des besoins de la personne et de son degré d'autonomie pour adapter l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- D'observer et de faire une analyse de l'état clinique du résident pour adapter les soins
- Connaître le périmètre et le rôle de chaque professionnel·le pour organiser son travail
- D'être sensibilisé aux caractéristiques des relations à la personne vulnérable et d'adapter sa communication en conséquence
- D'être sensibilisé à l'importance de l'entourage et des relations à entretenir avec lui
- D'avoir les connaissances nécessaires pour s'approprier les techniques de prévention et de manutention
- D'être en capacité de rechercher et transmettre les informations dans son institution

Programme

- Accompagner les personnes âgées vivant en EHPAD dans les gestes de la vie quotidienne
- Stimuler et accompagner les personnes âgées dans leurs relations sociales
- Appréhender son rôle dans le maintien de l'hygiène des locaux

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants·es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants·es



Français langue étrangère, Français langue d'intégration ALPHA



Objectifs généraux

- Permettre aux salariés d'acquérir les compétences linguistiques de niveau A2 à l'oral
- Faciliter leur insertion sociale et professionnelle par l'acquisition des compétences linguistiques
- Adapter le travail à l'écrit afin de permettre une progression en termes d'écriture et de connaissances des sons et graphies du français

Objectifs pédagogiques

- Mener une conversion en français de niveau A2 à l'oral
- Ecrire des mots simples (nom, prénom, métier, mots usuels de la langue française)
- Appréhender les fonctionnements de la société française au niveau administratif, social, professionnel et culturel

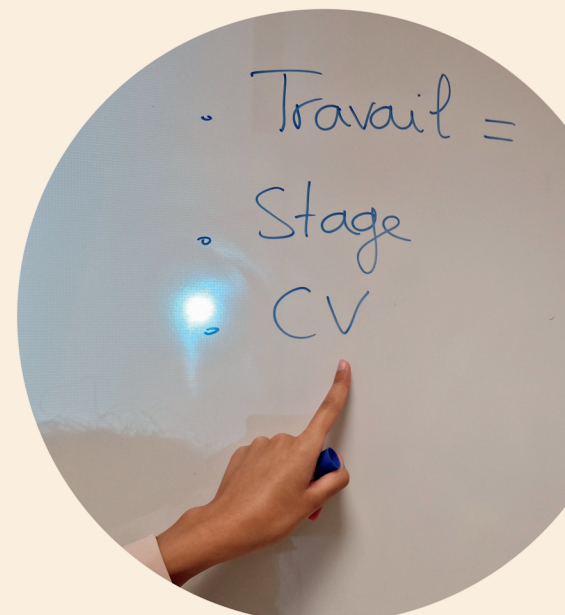
Programme

- Ecrire des mots simples en français après avoir identifié les sons et les graphies
- Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes
- Se présenter à quelqu'un poser des questions, parler de soi et de son univers proche
- Pouvoir échanger sur leur lieu de travail en structurant le discours
- Identifier des éléments et symboles de la vie en France à travers des documents adaptés

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es

- **Intervenante : Mme Konik**
Formatrice en FLE,
bénévole à la Cimade
- **Durée : 44h à raison de 2h/semaine**
- **Dates : de janvier à juin 2024**
- **Coût : 35€ TTC/heure par stagiaire (facturation de 20h minimum)**
- **Pré-requis : Toute personne n'ayant pas été scolarisée dans son pays d'origine**



Français langue étrangère, Français langue d'intégration Niveau B1

Objectifs généraux

- Permettre aux salariés d'acquérir les compétences linguistiques de niveau A2 B1 à l'oral
- Faciliter leur insertion sociale et professionnelle par l'acquisition des compétences linguistiques
- Faciliter la compétence à l'écrit

Objectifs pédagogiques

- Mener une conversion en français de niveau A1 B1 à l'oral tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel
- Ecrire les mots courants en langue française en retravaillant la phonétique
- Favoriser l'apprentissage de la grammaire française par le biais d'exercice et de compréhension de documents professionnels
- Appréhender les fonctionnements de la société française au niveau administratif, social, professionnel et culturel

Programme

- Echange sur des thématiques personnelles et professionnelles par des mises en situation, des jeux de rôle, la compréhension orale de documents sonores
- Exercices de grammaire simple
- Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes
- Se présenter à quelqu'un poser des questions, parler de soi et de son univers proche, de son travail, de ses compétences
- Pouvoir échanger sur leur lieu de travail en structurant le discours
- Identifier des éléments et symboles de la vie en France à travers des documents adaptés

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es

- **Intervenante : Mme Konik, formatrice en FLE, bénévole à la Cimade**
- **Durée : 44h à raison de 2h/semaine**
- **Dates : De janvier à juin 2024**
- **Coût : 35€ TTC/heure par stagiaire (facturation de 20h minimum)**
- **Pré-requis : Toute personne souhaitant améliorer ses compétences en français. Evaluation en amont par les ACI**



Devenir acteur·trice en sauvetage Secourisme au travail (SST)

- **Intervenant : formateur certifié**
- **Durée : 14h**
- **Dates : à définir**
- **Coût : 400 €**
- **Pré-requis : aucun**

Objectifs généraux

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident au travail

Objectifs pédagogiques

- Identifier les domaines d'intervention d'un SST
- Gérer les gestes de premiers secours
- Protéger les victimes
- Alerter les secours

Programme

- Les domaines d'intervention de la SST dans la santé au travail
- Le cadre juridique
- Les consignes pour l'organisation de la prévention dans l'entreprise
- Qu'est-ce qu'un risque ? Un danger ?
- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Examiner et alerter
- Exercices pratiques adaptés aux différentes situations rencontrées

Modalités

- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Modalités pédagogiques : la formation se fait uniquement en présentiel. Un questionnaire en amont est envoyé aux participants afin de recueillir les attentes et les objectifs des participants-es
- Modalités d'évaluation : Une évaluation des compétences permet de mesurer si les objectifs pédagogiques sont atteints. Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants-es



Nous pouvons également intervenir sur les formations suivantes

- Préparation au concours
- La démarche éthique en établissement
- Accompagner des personnes étrangères, interculturalité et enjeux
- Accompagner la parentalité des personnes étrangères
- Le secret professionnel et le partage d'informations dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- Animer des ateliers collectifs
- Accompagner les publics précaires et précarisés
- Comment créer du lien : la confiance dans le travail social
- Encadrant·e technique d'insertion
- Accompagner vers l'emploi : techniques de recherche d'emploi
- L'écriture professionnelle : retrouver de l'intérêt et du sens de cette pratique
- La relation avec les proches aidants·es et les familles
- Les écrits professionnels à destination du juge
- Le secret professionnel, confidentialité, partage d'information et éthique
- Démarche RABV en blanchisserie – lingerie
- Démarche HACCP dans les unités de vie
- La parentalité à l'épreuve de la migration

Pour tous les autres besoins, n'hésitez pas à nous contacter. Un devis sera établi et un cahier des charges sera construit en fonction des demandes en prenant en compte les besoins de l'établissement. L'organisme de formation se chargera de recruter le formateur·trice spécialisé qui répondra à votre demande.

Contact :

Nadine Vedder

Responsable administrative et pédagogique

nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org

Inscriptions

Pour vous inscrire à toutes les formations :

- Patricia WITT : pwitt.rso@federationcaritasalsace.org
- 03 88 15 02 60
- Fiche d'inscription sur le site : [Fédération de Charité Caritas Alsace/Formations](http://www.federation-de-charite.org)
(www.federation-de-charite.org)

Les modalités de financement vous seront demandées. Nous vous confirmerons rapidement **l'inscription** et nous vous ferons parvenir :

- Une convocation,
- Le programme de formation,
- Le livret d'accueil,
- Le règlement de fonctionnement,
- Le recueil des besoins.

En **fin d'action**, nous vous ferons parvenir :

- Une attestation de présence,
- Une attestation d'acquisition des compétences,
- Une facture.

Durant toutes nos formations vous pourrez, via une fiche de dysfonctionnement, nous faire remonter les informations utiles à l'amélioration de nos prestations. Les formations sont évaluées et leurs résultats sont pris en compte dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité.



Nous nous réservons la possibilité d'annuler, deux semaines avant la date prévue de mise en œuvre, toute formation dont le nombre d'inscriptions et/ou d'annulations inopinées réduiraient le groupe à un niveau incompatible avec une dynamique de groupe convenable et efficiente. Les stagiaires inscrits et les établissements sont immédiatement prévenus et les règlements effectués remboursés.



Intitulé de la formation :

Nom et prénom :

Fonction :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Date : Signature :

Employeur ou Responsable du suivi de l'inscription si prise en charge financière

Nom, Prénom :

Fonction :

Etablissement ou structure :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Adresse de facturation :

Code Postal : Ville :

Signature du directeur, date

et cachet de l'établissement

.....

.....

Traitement des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire et enregistrées dans un fichier informatisé par les services administratifs de l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace, sont celles strictement nécessaires et ont seules finalités le traitement et à la gestion de la formation. Les données collectées ne sont aucunement communiquées et sont conservées pendant 5 ans afin de répondre aux exigences réglementaires de justification d'activité.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. (Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Madame Patricia WITT délégué à la protection des données, aux coordonnées suivantes : Résidence Saint Odile, 10 rue de l'arc en ciel. 67000 STRASBOURG. E- mail : info@la-cite-relais.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

DEMANDE DE FORMATION INTRA ETABLISSEMENT



Date de la demande	
Etablissement concerné	
Responsable de la demande	
Demande (formuler votre demande de formation)	
Constat effectué qui conduit à la demande	
Attendus de la formation	
Souhaitez-vous que nous vous rencontrions ?	O oui O Non
Quel est le public ciblé	
Nombre de personnes à former	
Modalités et contraintes	
Caractériser la démarche attendue du formateur	
Que souhaitez-vous évaluer ?	
Où aura lieu la formation ?	
La salle est-elle équipée ?	
La salle peut-elle accessible aux personnes en situation de handicap ?	
Quand devrait avoir lieu la formation ?	

Formulaire à transmettre à nvedder.poleinsertion@federacioncaritasalsace.org (je reprendrais contact avec vous)

Informations pratiques

N° de déclaration 42 67 04452 67

Organisme de formation certifié Qualiopi depuis le 23/04/2021 pour les actions de formation

Les formations peuvent se dérouler sur le site de :

La Résidence Sainte-Odile

8, rue de l'arc en ciel

67000 Strasbourg



La certification QUALIOPi a été attribuée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

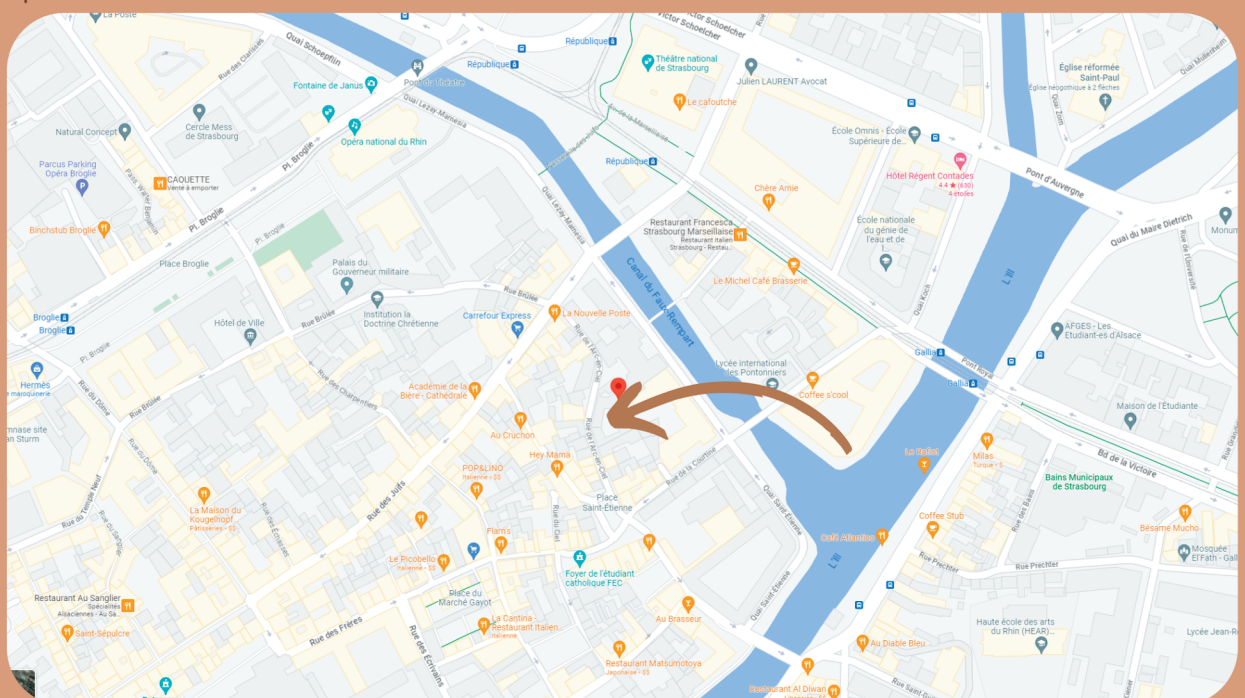


Equipements

- La salle royale est équipée (télévision raccordée à internet pour visio et vidéo, tableau blanc grand format et paperboard...) et est configurée en fonction des besoins de formation
- La salle polyvalente est équipée (vidéo projecteur, paper board) et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité

- Accessible en tram par les arrêts République (lignes B, C, E et F) ou Gallia (lignes C, E et F)
- Parking par relais tram ou Parking des bateliers
- Une place PMR se situe rue de la Courtine



Informations pratiques



RGPD

Le règlement général sur la protection des données : les données transmises à la Fédération de Charité Caritas Alsace dans le cadre du fonctionnement de l'organisme de formation seront conservées et seulement utilisées pour votre inscription à une session de formation et l'organisation de celle-ci. Nous nous engageons à les conserver pour un usage interne et à ne jamais les diffuser à des partenaires. Ces données seront conservées dix ans. Vous disposez d'un droit d'accès, permettant la rectification ou la suppression de ces données, en vous adressant à Mme Patricia Witt (03 88 15 02 60, pwitt.rso@federationcaritasalsace.org).



Un centre de ressources

Des ressources pédagogiques, à consulter sur place, sont accessibles pendant toute la durée de la formation.

Notre référente handicap

Si besoin, vous pouvez contacter notre référente handicap :
Evelyne REY, 03 88 22 76 58,
directiondeveloppementqualite@federationcaritasalsace.org



Restauration

Si la formation se déroule à la Résidence Sainte Odile, nous pouvons vous conseiller le repas de midi aux restaurant solidaire Les 7 pains. Il est ouvert le midi, du lundi au vendredi. Dans un cadre chaleureux, le restaurant vous proposera aussi bien des plats traditionnels que des idées culinaires thématiques.

Les 7 Pains acceptent les paiements par titres restaurants.

Pour les actions se déroulant sur un autre site, nous vous informerons des restaurants les plus proches sur les documents joints avec la convocation.

Règlement intérieur des stagiaires



PREAMBULE

L'Organisme de Formation de la Fédération Caritas Alsace est un organisme de formation professionnelle domicilié à Strasbourg. L'organisme est déclaré sous le numéro d'activité 42 67 04452 67 à la DIRECCTE du Bas-Rhin. Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits-es et participants-es des différents stages organisés par l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace et ce, pour la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il-elle suit une formation dispensée par l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu dans les locaux de la Résidence Sainte Odile soit au 8 rue de l'Arc-en-ciel - 67000 Strasbourg ou sur un autre établissement relevant de la Fédération de Charité Caritas Alsace. Les dispositions du présent règlement sont donc applicables non seulement au sein des locaux de la Résidence Sainte Odile, mais également dans tout local ou espace où se déroule une formation encadrée par l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace.

HYGIENE ET SECURITE

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner sur le lieu de formation en état d'ivresse et d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer et vapoter

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de formation. Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux de formation en utilisant les poubelles et cendriers.

Article 7 : Lieux de restauration

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit sauf autorisation spéciale donnée par le responsable de l'organisme de formation, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages. En raison de la situation sanitaire, les salles de formation peuvent faire usage de salle de restauration, si les lieux de restauration sont fermés.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage et par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R.6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il-elle se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il-elle s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la Caisse de Sécurité Sociale.

DISCIPLINE

Article 10 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 11 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service.

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le secrétariat au 03.88.15.02.60. En raison d'une situation sanitaire dégradée, les formations peuvent être faites par le biais de la visio-conférence. Les stagiaires sont informés et les codes leur sont communiqués. Il est impératif de se connecter 15 minutes avant le lancement de la formation pour que celle-ci démarre à l'heure indiquée sur la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). En cas d'absence, si le financeur est l'employeur, il est prévenu dans les meilleurs délais.

Article 12 : Accès aux locaux de l'organisme

Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction. Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis...), d'introduire un animal dans l'établissement, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

Article 13 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelle, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 17 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régies par les articles R 6352-3 à R 6352-8 du Code du Travail reproduits ci-dessous :

Article R6352-3 : Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article R6352-4 : Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article R6352-5 : Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit : 1° Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ; 2° Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté ; 3° Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article R6352-6 : La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Article R6352-7 : Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée.

Article R6352-8 : Le directeur de l'organisme de formation informe de la sanction prise : 1° L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ; 2° L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ; 3° L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Article 18 : Publicité

Le présent règlement est affiché dans les halls du centre et sur le site Internet de l'organisme de formation.

Conditions Générales de Vente pour une formation professionnelle continue dispensée par l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace.



Désignation

La Fédération de Charité Caritas Alsace gère un organisme de formation professionnelle, situé 8 rue Arc en Ciel à Strasbourg, et sous le numéro d'enregistrement d'activité : 42 67 04452 67. Cet organisme met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises, en Alsace et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme de formation Caritas Alsace s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Pour chaque formation, une attestation de présence et de fin de formation est fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Fédération de Charité Caritas Alsace.

Prise en charge

Les inscriptions en formation peuvent être souscrites par un établissement dans le cadre du développement des compétences de ses salariés, ou à titre de particulier.

Dans ce dernier cas, si le client bénéficie d'un financement par un opérateur de compétences (OPCO) il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de la faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : pwitt.rso@federationcaritasalsace.org ou par courrier à Madame la déléguée aux protections des données Résidence Saint Odile 10 rue de l'Arc en Ciel 67 000 STRASBOURG.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, la totalité de la formation reste due. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation. En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont donc fournis qu'à titre indicatif. Le référent handicap à disposition doit être saisi 10 jours avant le début de la formation pour tout aménagement nécessaire. Ces aménagements seront définis et formalisés dans le cadre d'un échange pour préciser les besoins spécifiques.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du formateur. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Les données sont conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018, le client peut adresser toute demande de renseignement sur le traitement des données au délégué à la protection des données à :

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal judiciaire de Strasbourg.

Nos résultats

12 années d'expérience (n° de déclaration obtenu le 11 janvier 2011)

Près de 1000 personnes formées depuis sa création

- 179 personnes formées en 2022 et 400 heures de formation
- 146 personnes formées en 2021 et 635 heures de formation
- 45 personnes formées en 2020 et 601 heures de formation
- 113 personnes formées en 2019 et 419 heures de formation

Des formations diversifiées pour tous les publics :

- Français langue étrangère
- Français langue étrangère spécialisation technique d'entretien des locaux
- Français langue étrangère spécialisation métiers du bâtiment
- Remise à niveau en mathématiques
- Consolidation des savoirs de base
- Accompagner les personnes en situation d'addiction
- Formation management
- Formation en gérontologie
- Prévention de la maltraitance
- Communiquer efficacement avec des personnes non francophones
- S'approprier les démarches liées au parcours des étrangers
- Communiquer (relation clientèle, non violente)
- Techniques de recherche d'emploi
- Préparation au concours de rédacteur territorial
- Apprentissage et perfectionnement en anglais
- Encadrant-e technique (formation qualifiante)
- Analyser une pratique professionnelle
- Les écrits professionnels dans les métiers du social
- L'école des cadres
- Les premiers secours en santé mentale
- Le projet personnalisé
- La formation des accueillants-es familiaux... (tous nos résultats sur le site)

Les entreprises qui nous ont fait confiance :

Les structures d'insertion par l'activité économique : Vétis, Allojob, Emi Inter, Logiservices, restaurant social Mosaïque, Les jardins de la Montagne verte, restaurant social l'île aux Epis, Rénov'action, Ferme Saint André, Les 7 pains, Carijou...

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux : CHRS Entraide Le Relais, CHRS Horizon Amitié, CADA AFND, FJT AFND, ADOMA, CHRS antenne, Pôle enfance ARSEA, association Sans Frontières (ASF), Rénov'action (ACI), Ferme Saint André (ACI et entreprise d'insertion), les 7 pains (ACI), Carijou (ACI), Les 7 pains (ACI), Pôle insertion (CHRS, Les Capucins, FJT, jeunes majeurs), association Caroline Binder, ITEP Les Tilleuls, ITEP La Forge, Foyer de l'adolescent, Accueil 30, CSSRA de Marienbronn, IME Cottolengo, EHPAD Saint-François, EHPAD Caritas, MECS Le Chalet, SEI du Ried, Foyer maternel Sainte-Madeleine, SESSAD Piémont des Vosges, EHPA Saint-Léon...



Fédération de Charité Caritas Alsace
Centre de Formation

Résidence Sainte-Odile - 8 rue de l'Arc-en-Ciel, 67000 Strasbourg

Tel : 03 88 15 02 60

nvedder.poleinsertion@federationcaritasalsace.org

www.federation-de-charite.org



La certification QUALIOPi a été attribuée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**